



## SAINT-VALENTIN

### MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALENTIN

#### SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

11 JANVIER 2022

À 20:00 HEURES

#### ♥ ORDRE DU JOUR ♥

1. Adoption de l'ordre du jour ;
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire 7 décembre 2021 ;
3. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 décembre 2021 à 19:00 ;
4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 décembre 2021 à 19:30 ;
5. Liste des comptes à payer découlant de mandats ou contrats ;
6. Acceptation des comptes à payer en janvier 2022 (Document 1-A) ;
7. Dépenses de la greffière-trésorière, du directeur général adjointe et du maire: acceptation ;
8. Certificat de disponibilité des fonds de la greffière-trésorier ;
  
9. Avis de motion règlement Code d'éthique et de déontologie des membres du Conseil municipal ;
10. Présentation et dépôt du projet règlement du Code d'éthique et de déontologie des membres du Conseil municipal ;
11. Création d'un fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection ;
12. Dépôt document paiement factures au 31 décembre 2021 ;
13. Transport adapté 2022 :
  1. Dépôt des prévisions budgétaires ;
  2. Autorisation de paiement de la contribution financière de 5,321.00\$ ;
14. Québec Municipal : Adhésion annuel 2022 ;
15. Programme d'emplois d'été Canada 2022 ;
16. Gala Agristars : Demande de commandite ;
17. Correspondance.
  1. MMQ : Ristourne 2020 de la MMQ ;
  2. Ballet du Haut-Richelieu : Remerciement.

#### QUESTIONS REÇUES DES CITOYENS

#### VARIA

\* Documents ci-annexés.

#### SÉANCE DU CONSEIL À HUIS CLOS

Considérant l'arrêté 2020-084 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au Conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication, les membres du Conseil municipal de Saint-Valentin informent la population que le Conseil siègera à huis clos pour la séance ordinaire du 11 janvier 2022. Si vous avez des questions, n'hésitez pas à nous les communiquer soit par courriel : [administration@municipalite.saint-valentin.qc.ca](mailto:administration@municipalite.saint-valentin.qc.ca) ou par téléphone : (450) 291-5422

Le public ne sera pas admis pour les prochaines séances, et ce, jusqu'à nouvelle ordre.

*Nous vous remercions de votre collaboration*